



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Unité Départementale de  
l'architecture et du patrimoine  
de la Vendée**

La Roche-sur-Yon, le 15 mars 2023

Affaire suivie par : Elodie Debierre  
Cheffe de l'Udap de la Vendée  
Architecte des bâtiments de France  
Tél : 02 53 89 73 00  
Mél : elodie.debierre@culture.gouv.fr  
N/Réf. : ED/FXD LT 23.03.15

Monsieur le Président

Dans le cadre de création des périmètres délimités des abords des monuments historiques situés dans le site patrimonial remarquable de la Ville de La Roche-sur-Yon concomitante à la révision du plan local d'urbanisme, votre service planification et politique foncière lors d'une réunion le 15 décembre dernier m'a sollicitée, avec les éléments de dossier.

A cette étape de la procédure, préalablement à l'enquête publique, j'ai l'honneur de vous communiquer, mon accord sur les projets de périmètres délimités des abords tels que présentés à l'issue de cette réunion.

Il est rappelé qu'en application de l'article L.621-30 du code du patrimoine, une servitude de protection au titre des abords est établie autour des monuments historiques. Sont concernés par cette protection les immeubles ou ensembles d'immeubles situés dans le périmètre délimité établi autour d'un monument ou les immeubles bâtis et non bâtis, visibles du monument historique ou visibles en même temps que lui et situé à moins de cinq cents mètres de ce dernier.

La création d'un périmètre délimité permet de désigner les immeubles formant avec un monument historique un ensemble cohérent ou étant susceptible de contribuer à sa conservation et à sa mise en valeur et dont la protection se justifie au titre des abords.

Le présent projet de délimitation des abords intervient dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme de la Ville de La Roche-sur-Yon.

## Direction régionale des affaires culturelles

Votre accord définitif en tant qu'autorité compétente en matière d'urbanisme est également requis à l'issue de l'enquête publique, avant la création du PDA par arrêté de Monsieur le Préfet de Région.

Vous bonne réception de la présente,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

La cheffe de l'UDAP

Elodie Debierre

**Monsieur le Président de la Roche-sur-Yon Agglomération  
Direction Aménagement Urbanisme Habitat Hébergement  
Service Planification et Politique Foncière  
A l'attention de Madame Monjarret  
Hôtel de ville et d'agglomération - Place du Théâtre - BP 829 -  
85021 La Roche-sur-Yon Cedex**

## Signature(s) électronique(s) du présent document

La version originale de ce document est sous forme électronique, par conséquent les signatures ci-dessous doivent impérativement être vérifiées électroniquement à l'aide d'un logiciel adapté comme Adobe Reader™ ou Adobe Acrobat Reader DC™. Si un message d'avertissement apparaît, la raison peut être liée à l'absence de confiance du logiciel de vérification dans l'autorité de certification qui a délivré le certificat utilisé pour signer le document. Pour accorder votre confiance à l'autorité de certification de la plate-forme Sunnystamp, le plus simple est de télécharger le certificat racine de confiance et de suivre les instructions d'installation. A noter que les logiciels de lecture de documents PDF en mode Web ou mobile n'affichent pas les détails relatifs aux signatures électroniques.